

## Enveloppes de rendement des télédiffuseurs 2005 - 2006

**Mise à jour : 16 septembre 2005 – Allocation de l'Enveloppe de rendement du télédiffuseur**

[Imprimer](#)

Le 16 septembre 2005, le conseil d'administration du Fonds canadien de télévision (FCT) a approuvé le transfert d'une somme de 7,8 millions de dollars provenant des réserves du FCT afin d'offrir des fonds supplémentaires pour le soutien à la production durant l'exercice financier en cours. Ces fonds supplémentaires seront répartis par langue et par catégorie d'émission selon le modèle de distribution qui avait été établi au début de l'exercice 2005-2006.

Suite à cette décision, le montant total des fonds à la disposition des télédiffuseurs pour l'exercice financier en cours a été majoré. Les enveloppes finales, dont les détails ont déjà été publiés, ont été modifiées en fonction de ce changement.

Cette augmentation n'est pas incluse dans le pourcentage de 75 % que les télédiffuseurs disposant d'une enveloppe de 2 millions de dollars ou plus doivent dépenser d'ici le 17 octobre 2005. Toutefois, ces télédiffuseurs sont toujours tenus de dépenser 75 % de l'allocation initiale de leur enveloppe (c.-à-d. avant cette augmentation) d'ici le 17 octobre.

Ce nouvel ajustement entraîne une augmentation du montant que les télédiffuseurs auront le droit d'affecter aux documentaires qui ne répondent qu'à deux (2) exigences fondamentales, puisque cette option constitue un pourcentage fixe de leur allocation globale pour les documentaires qui a maintenant été augmentée.

Le tableau ci-dessous indique la nouvelle valeur de votre enveloppe de rendement :

<b>Langue française</b>						
Télédiffuseurs	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	Variétés et arts de la scène	Marge de manœuvre	Total
APTN - Aboriginal Peoples Television Network (Français)	\$51,005	\$155,014	\$0	\$6,373	\$37,481	\$249,873
ARTV inc.	\$0	\$455,836	\$55,068	\$192,748	\$124,174	\$827,827
Canal D	\$0	\$2,590,633	\$0	\$125,428	\$479,305	\$3,195,366
Canal Vie	\$0	\$1,689,756	\$0	\$0	\$298,192	\$1,987,948
Groupe TVA inc.	\$35,643	\$1,533,635	\$14,209,233	\$893,666	\$2,942,149	\$19,614,326
Historia	\$0	\$774,388	\$0	\$0	\$136,657	\$911,045
MusiMax	\$0	\$461,897	\$0	\$65,941	\$93,148	\$620,986
Radio Nord Communications inc.	\$0	\$10,569	\$13,988	\$5,526	\$5,309	\$35,392
RDI - Le Réseau de l'information	\$0	\$483,272	\$0	\$0	\$85,283	\$568,556
RDS - Le Réseau des sports	\$0	\$18,034	\$0	\$0	\$3,183	\$21,217
Séries+	\$0	\$0	\$2,109,207	\$0	\$372,213	\$2,481,420
SRC	\$2,446,498	\$2,454,966	\$14,700,971	\$1,390,280	\$3,704,597	\$24,697,313
Super Écran	\$0	\$38,076	\$147,346	\$170,196	\$62,756	\$418,374

Télé-Québec	\$2,597,167	\$2,293,860	\$1,319,943	\$564,415	\$1,195,656	\$7,971,041
Télétoon Canada inc. (Français)	\$1,571,276	\$0	\$0	\$0	\$277,284	\$1,848,560
TFO	\$1,012,424	\$801,048	\$885,000	\$104,007	\$494,555	\$3,297,034
TQS inc.	\$156,006	\$139,353	\$1,490,395	\$1,050,943	\$500,594	\$3,337,291
TV5	\$4,783	\$480,394	\$1,488	\$88,017	\$101,415	\$676,097
VRAK.TV	\$2,554,008	\$0	\$0	\$2,016	\$451,063	\$3,007,087
Z Télé	\$0	\$121,406	\$103,144	\$0	\$39,626	\$264,177
Totals	\$10,428,811	\$14,502,139	\$35,035,783	\$4,659,555	\$11,404,639	\$76,030,929

## Langue anglaise

Télédiffuseurs	Enfants et jeunes	Documentaires	Variétés et arts de la scène	Marge de manœuvre	Total
ACCESS - The Education Station	\$22,768	\$92,405	\$898	\$20,483	\$136,555
A-Channel	\$0	\$225,988	\$58,805	\$50,258	\$335,050
Animal Planet Canada Company	\$0	\$850	\$0	\$150	\$1,000
APTN - Aboriginal Peoples Television Network (Anglaise)	\$546,302	\$336,885	\$9,157	\$157,472	\$1,049,816
BBC Kids	\$20,131	\$0	\$0	\$3,553	\$23,683
BRAVO!	\$0	\$1,320,789	\$152,949	\$260,071	\$1,733,810
CBC	\$4,125,819	\$3,629,238	\$1,347,632	\$1,606,357	\$10,709,046
CBC - Newsworld	\$0	\$696,987	\$0	\$122,998	\$819,985
CIVI-TV	\$0	\$44,273	\$540	\$7,908	\$52,722
CLT - Canadian Learning Television	\$0	\$57,607	\$663	\$10,283	\$68,552
CMT - Country Music Television	\$0	\$353,220	\$54,806	\$72,005	\$480,031
CTV Television Inc.	\$1,517,168	\$1,011,341	\$426,526	\$521,477	\$3,476,512
Discovery Health Channel Canada (ULC)	\$0	\$220,113	\$0	\$38,843	\$258,956
ESPN Classic Sports	\$0	\$22,853	\$0	\$4,033	\$26,886
Food Network Canada Inc.	\$0	\$227,171	\$0	\$40,089	\$267,260
Global Television Network Inc.	\$4,461	\$880,290	\$36,434	\$162,562	\$1,083,747
HGTV Canada Inc.	\$0	\$125,550	\$0	\$22,156	\$147,706
History Television Inc.	\$0	\$3,891,529	\$0	\$686,740	\$4,578,269
Knowledge Network	\$58,468	\$251,639	\$1,193	\$54,935	\$366,235
Life Network	\$0	\$2,946,815	\$0	\$520,026	\$3,466,841
Movie Central	\$0	\$781,952	\$0	\$137,992	\$919,944
Mpix	\$0	\$21,154	\$0	\$3,733	\$24,887
MuchMoreMusic	\$0	\$48	\$0	\$8	\$56
National Geographic Canada (NGC Channel Inc.)	\$0	\$96,395	\$0	\$17,011	\$113,406
One: The Body, Mind & Spirit Channel	\$0	\$10,780	\$0	\$1,902	\$12,682
Outdoor Life Network	\$0	\$479	\$0	\$85	\$564

outTV (Anciennement PrideVision)	\$0	\$19,253	\$0	\$3,398	\$22,651
Prime TV	\$0	\$60,754	\$2,027	\$11,079	\$73,859
SCN - Saskatchewan Communications Network	\$101,222	\$155,095	\$972	\$45,404	\$302,694
Showcase Television Inc.	\$2,838	\$752,328	\$0	\$133,265	\$888,430
Space	\$81,456	\$23,777	\$0	\$18,571	\$123,804
Sun TV (Anciennement Toronto 1)	\$0	\$20,428	\$74,594	\$16,769	\$111,791
Teletoon Canada Inc. (Anglaise)	\$7,239,014	\$0	\$0	\$1,277,473	\$8,516,487
The Canadian Documentary Channel Partnership	\$0	\$163,418	\$0	\$28,839	\$192,257
The Comedy Network Inc.	\$0	\$0	\$394,210	\$69,566	\$463,776
The Discovery Channel	\$1,227	\$3,065,416	\$0	\$541,172	\$3,607,816
The Family Channel Inc.	\$3,035,822	\$0	\$0	\$535,733	\$3,571,555
The Independent Film Channel Canada Inc.	\$0	\$59,657	\$0	\$10,528	\$70,184
The Sports Network Inc.	\$0	\$51,623	\$0	\$9,110	\$60,733
Toronto Maple Leafs Network Ltd.	\$0	\$23,072	\$0	\$4,071	\$27,143
Treehouse TV	\$2,396,074	\$0	\$0	\$422,837	\$2,818,911
TVOntario	\$678,009	\$716,070	\$764	\$246,149	\$1,640,991
Vision TV	\$509	\$627,338	\$55,831	\$120,649	\$804,327
W Network	\$0	\$577,420	\$0	\$101,898	\$679,318
YTV Canada Inc.	\$6,348,711	\$0	\$0	\$1,120,361	\$7,469,072
Totals	\$26,180,000	\$23,562,000	\$2,618,000	\$9,240,000	\$61,600,000

Votre enveloppe basée sur le rendement comprendra des affectations spécifiques par type d'émissions conformément aux types de productions appuyés par le FCT pour lesquels chaque télédiffuseur a accordé des licences au cours des trois derniers exercices financiers. Les télédiffuseurs ont une marge de manœuvre de 15 % relativement aux types d'émissions ciblés de sorte qu'au moins 85 % de l'enveloppe doit être dépensé selon les objectifs établis par type d'émissions. Vous pourrez attribuer les autres 15 % comme vous le souhaitez selon les types d'émissions permis dans votre enveloppe (c.-à-d. à l'exclusion des dramatiques de langue anglaise).

Les télédiffuseurs qui appartiennent au même groupe d'entreprises ont le droit de transférer jusqu'à 100 % des fonds de leurs enveloppes de rendement du télédiffuseur faisant partie du même groupe d'entreprises à la condition que les fonds soient utilisés pour le même type d'émission. Ce transfert peut être appliqué à tous les types d'émissions à l'exception des dramatiques de langues anglaise et française. Les transferts ne peuvent être effectués entre les deux marchés linguistiques. S'il est vrai que les télédiffuseurs disposeront ainsi d'une plus grande marge de manœuvre au sein du même groupe d'entreprises cela ne touchera pas la répartition générale du financement du FCT en fonction des différents types d'émissions.

Les télédiffuseurs ont également le droit de transférer l'ensemble ou une partie du montant de la marge de manœuvre de 15 % qui leur est alloué à un autre télédiffuseur appartenant au même groupe d'entreprises. Tel qu'indiqué plus haut cette marge de manœuvre de 15 % peut s'appliquer à tous les types d'émissions à l'exception des dramatiques de langue française et anglaise.

Les transferts ne peuvent être effectués entre les deux marchés linguistiques.

Un maximum de 40 % de l'allocation initiale pour les documentaires dont dispose un télédiffuseur (c.-à-d. avant l'utilisation de toute marge de manœuvre) peut être utilisé pour financer des projets qui répondent à au moins deux des Exigences fondamentales qui sont les suivantes :

- Exigence fondamentale no 2 : Le projet sera certifié par le Bureau de certification des produits audiovisuels

canadiens (BCPAC) et a obtenu 10 points sur 10 (ou le maximum de points appropriés au projet), tel que déterminé par le FCT à partir de l'échelle du BCPAC; et

- Exigence fondamentale no 3 : Tous les droits sous-jacents sont détenus et développés de manière significative par des Canadiens.  
Ces productions pourront bénéficier seulement d'un supplément de droits de diffusion (jusqu'à un maximum de 20 % du budget et les plafonds de contribution du FCT en vigueur) provenant de l'Enveloppe de rendement du télédiffuseur.

Un minimum de 60 % des fonds de l'enveloppe d'un télédiffuseur réservée aux documentaires doit toujours être utilisé, comme c'était le cas auparavant, pour le financement de projets qui répondent aux quatre Exigences fondamentales, tel qu'indiqué dans le module sur les Documentaires des Principes directeurs 2005-2006 du FCT. Ces productions resteront admissibles à une contribution sous la forme d'un supplément de droits de diffusion ainsi qu'à une participation au capital provenant de l'Enveloppe de rendement du télédiffuseur.